COMMUNE DE BIÈVRES

CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE COMMUNALE DES HOMMERIES

Entre Madame le Maire de Bièvres

et ◯ Madame ◯ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Société / association : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Article 1 :

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de location de la salle «Les Hommeries ». Elle se réfère notamment au règlement de fonctionnement adopté par l'arrêté n°01-2017

Article 2 :

La présente convention est rédigée en vue de la location de la salle pour la manifestation suivante : *(précisez la nature de la manifestation)*

◯ Particuliers : ☐ Anniversaire ☐ Mariage ☐ Repas

☐ Autres : .....

◯ Associations : ☐ Réunion À but lucratif : ◯ Oui ◯ Non

☐ Autres : .....

Article 3 :

L'effectif* prévu pour la manifestation est de : .....personnes et aura lieu le .....

* *Il ne pourra pas être supérieur à 120 personnes assises et 292 debout conformément au règlement de foctionnement de la salle.*

Nombre de chaises souhaitées: ..... Nombre de tables souhaitées: .....

Une attestation d'assurance en responsabilité civile (risques locatifs) sera fournie par le preneur, conformément au règlement de fonctionnemen de la salle.

Article 4 :

Les tarifs appliqués, suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2022, sont les suivants :

Tarifs été (du 1er mai au 14 octobre) :

Occupation de la salle des Hommeries			
Type d'occupation	Tarifs proposés par jour		
	Du lundi au jeudi	Vendredi	Samedi ou dimanche
Particulier résidant sur la Commune de Bièvres	210 €	310 €	390 €
Association Biévroise	Mise à disposition gracieuse 1 fois par an puis 210 € à partir de la deuxième occupation dans l'année		
Conseils syndicaux et ASL Biévrois	Mise à disposition gracieuse 1 fois par an puis 210€ à partir de la deuxième occupation dans l'année		390 €
Entreprises Biévroises et VGP	270 €	375 €	450 €
Particuliers et associations non Biévroises	330 €	1035 €	1245 €
Caution pour dégradation et ménage	1035 €		

Tarifs hiver (du 15 cotobre au 31 décembre et du 1er janvier au 30 avril) :

Occupation de la salle des Hommeries			
Type d'occupation	Tarifs proposés par jour		
	Du lundi au jeudi	Vendredi	Samedi ou dimanche
Particulier résidant sur la Commune de Bièvres	310 €	410 €	490 €
Association Biévroise	Mise à disposition gracieuse 1 fois par an puis 310 € à partir de la deuxième occupation dans l'année		
Conseils syndicaux et ASL Biévrois	Mise à disposition gracieuse 1 fois par an puis 310€ à partir de la deuxième occupation dans l'année		490 €
Entreprises Biévroises et VGP	370 €	475 €	550 €
Particuliers et associations non Biévroises	430 €	1135 €	1345 €
Caution pour dégradation et ménage	1035 €		

Les tarifs sont révisés annuellement.

Article 5 :

Les locaux de la salle « Les Hommeries » utilisés lors de cette occasion sont les suivants :
l'entrée avec le bar (comprenant un réfrigirateur et un micro ondes), les vestiaires, les toilettes, la salle de repos, la cuisine et la grande salle.

Article 6 :

Les locaux sont équipés de dispositifs de sécurité règlementaires et ont été l'objet d'un Procès verbal de la Commission Comunale de Sécurité.

Article 7 :

Choisir .....

s'engage à restituer les locaux selon les conditions de restitutions précisées dans le règlement; un état des lieux d'entrée ainsi qu'un état des lieux de sortie seront établis entre le preneur et le gardien.

Une caution de 1035 € pour dégradation et le ménage est demandée suivant Délibération du Conseil Municipal.

Fait à .....
Le .....

Le preneur,

Signature

Le Maire,
Anne PELLETIER - LE BARBIER

Signature

ENVOYER PAR MAIL

Pour que l'envoi par mail fonctionne, vérifier que tous les champs obligatoires aient été bien renseignés.